



RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01117

Numéro SIREN : 805 064 805

Nom ou dénomination : A TABLE ET VOUS

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2017 sous le numéro de dépôt 497

SARL A TABLE ET VOUS**ETATS FINANCIERS,****Bilan actif**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/05/2016	Net au 31/05/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	250 000		250 000	250 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	117 554	34 036	83 518	90 530
Autres immobilisations corporelles	35 826	11 621	24 205	32 391
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	403 530	45 657	357 873	372 921
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	15 167		15 167	3 302
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	16 003		16 003	15 214
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	12 000		12 000	
Disponibilités	132 281		132 281	120 729
Charges constatés d'avance (3)	4 187		4 187	5 222
TOTAL ACTIF CIRCULANT	179 638		179 638	144 468
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	583 169	45 657	537 511	517 389
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société

SARL A TABLE ET VOUS

Pour l'exercice du 01/06/2015 au 31/05/2016.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 30 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	537 511
Chiffre d'affaires	661 102
Résultat net comptable (Bénéfice)	44 198

Fait à MOUTIERS TARENTEISE

Le 11/07/2016

Guillaume EVRARD

Expert-Comptable

Bilan passif

	au 31/05/2016	au 31/05/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 040	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	44 198	5 040
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	59 237	15 040
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	241 965	283 868
Emprunts et dettes diverses (4)	169 496	174 567
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 183	20 846
Dettes fiscales et sociales	30 631	23 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total	478 274	502 349
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	537 511	517 389
(1) Dont à plus d'un an (a)	199 265	241 761
(2) Dont à moins d'un an (a)	279 009	260 588
(3) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(4) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

 Compte de résultat

	31/05/2016	31/05/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	661 102	375 184
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	661 102	375 184
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	13 265	6 899
Autres produits	16	
Total I	674 382	382 083
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	193 265	115 212
Variations de stock	-11 865	-3 302
Autres achats et charges externes (a)	150 619	120 046
Impôts, taxes et versements assimilés	3 537	14 324
Salaires et traitements	205 359	94 305
Charges sociales	46 923	18 485
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	30 213	15 444
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 650	372
Total II	619 701	374 886
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	54 681	7 198
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	606	900
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	606	900
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	3 906	2 877
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	3 906	2 877
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-3 300	-1 977
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	51 382	5 221

 Compte de résultat (suite)

	31/05/2016	31/05/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VIII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	7 184	181
Total des produits (II+III+V+VII)	674 989	382 983
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	630 791	377 944
BENEFICE OU PERTE	44 198	5 040
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A TABLE ET VOUS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2016, dont le total est de 537 511 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 44 198 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2015 au 31/05/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/07/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

 Règles et méthodes comptables**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 8 865 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	250 000			250 000
Immobilisations corporelles	138 365	15 015		153 380
Immobilisations financières		150		150
Total	388 365	15 165		403 530
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 444	30 213		45 657
Immobilisations financières				
Total	15 444	30 213		45 657
ACTIF NET				357 873

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 015	150	15 165
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 015	150	15 165
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/05/2016
Éléments achetés	250 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	250 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 20 340 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	150		150
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	16 003	16 003	
Capital souscrit - appelé, non versé	4 187	4 187	
Charges constatées d'avance			
Total	20 340	20 190	150
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	5 537
Total	5 537

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 478 274 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	241 965	42 700	176 459	22 806
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 183	36 183		
Dettes fiscales et sociales	30 631	30 631		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	169 496	169 496		
Produits constatés d'avance				
Total	478 274	279 009	176 459	22 806
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	41 869			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 169 496 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	19 542
ELECTRICITE NP	690
HONORAIRES ET FRAIS D ACTES F.N.P.	762
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	203
Congés payés dus	477
Primes et intéressement à payer	1 000
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 218
COT.SOCIALES EXPLOITANT A PAYER	3 914
TAXES SUR LES REMUNERATIONS A PAYER	902
Total	28 708

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financieres	Charges Exceptionnelles
LOYERS ET CH.LOCATIVES D AVANCE	2 098		
ASSURANCE D AVANCE	459		
CH.DIVERSES CONSTATEES D AVANCE	1 631		
Total	4 187		

 Notes sur le compte de résultat

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A TABLE ET VOUS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros

Siège social : Rue de la Chapelle
Le Praz
Courchevel 1300
73120 ST BON TARENDAISE

805 064 805 RCS CHAMBERY

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2016

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31 mai 2016** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et perspectives d'avenir

L'exercice clos au **31 mai 2016** est le premier d'une durée normale de douze mois. Cet exercice a été très bon, notre chiffre d'affaires est en progression par rapport à l'exercice précédent.

Concernant l'exercice social en cours, une légère baisse du chiffre d'affaires est prévue.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le **31 mai 2016**, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le **31 mai 2016**, le chiffre d'affaires s'est élevé à **661 102 euros** contre 375 184 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 76,20%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à **13 281 euros** contre 6 899 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 92,49%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à **181 400 euros** contre 111 910 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62,09%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à **150 619 euros** contre 120 046 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,46%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à **3 537 euros** contre 14 324 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -75,31%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **205 359 euros** contre 94 305 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à **46 923 euros** contre 18 485 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à **4** contre 3 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à **30 213 euros** contre 15 444 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 95,62%.

Le montant des autres charges s'élève à **1 650 euros** contre 372 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **619 701 euros** contre 374 886 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 65,30%.

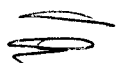
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **54 681 euros** contre 7 198 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de **-3 300 euros** (-1 977 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à **51 382 euros** contre 5 221 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel **nul**, comme pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de **7 184 euros** contre 181 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le **31 mai 2016** se solde par un **bénéfice de 44 197,58 euros** contre un bénéfice de 5 039 euros pour l'exercice précédent.



Au **31 mai 2016**, le total du bilan de la Société s'élevait à **537 511 euros** contre 517 389 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,88%.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à un montant total de **241.965 euros**.

Les emprunts et dettes financières diverses s'élèvent à un montant total de **169.496 euros**.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à un montant total de **36.183 euros**.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à un montant total de **30.631 euros**.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 44 197,58 euros**, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	44 197,58 euros
- à hauteur de à titre de dividendes aux associés (soit 15,00 euros par part)	15 000,00 euros
- le solde, soit en totalité au compte « autres réserves »	29 197,58 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **44.237 euros**.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mai 2016** éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à **15 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement



payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

D'autre part, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

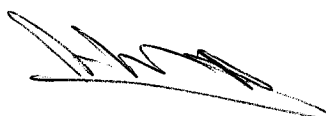
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

REMUNERATION DE LA GERANCE

Il est proposé de ratifier, en tant que de besoin, la rémunération allouée à la gérance au titre de l'exercice clos le **31 mai 2016**.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



A TABLE ET VOUS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue de la Chapelle
Le Praz
Courchevel 1300
73120 ST BON TARENTEISE

805 064 805 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 NOVEMBRE 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **44 197,58 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	44 197,58 euros
- à hauteur de à titre de dividendes aux associés (soit 15,00 euros par part)	15 000,00 euros
- le solde, soit en totalité au compte « autres réserves »	29 197,58 euros

L'Assemblée Générale décide que la date de paiement des dividendes sera fixée par le gérant dans la limite légale des neuf mois à compter du 1^{er} juin 2016.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mai 2016** éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à **15 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 novembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

